



FCE FRANCE
FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES

FCE PRÉSENTE SES PROPOSITIONS AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

« Seules nous sommes invisibles, ensemble nous sommes invincibles. »

FCE France est une association interprofessionnelle, non-gouvernementale et apolitique, qui regroupe **1300 entreprises patrimoniales dirigées par des femmes**. Créé en 1945, FCE France est le **1^{er} réseau d'entrepreneuriat féminin** dont l'objectif principal est de promouvoir la mixité dans les entreprises et les instances institutionnelles comme source de croissance économique. FCE accompagne le développement des entreprises membres, par le partage d'expériences, de l'entraide, de la formation et informations pour gagner en agilité. Présente dans plus de 70 pays industrialisés, FCEM (« Femmes Chefs d'Entreprises Mondiales ») est un facilitateur d'affaires et agit pour la visibilité des femmes entrepreneurs dans le monde.

L'entreprise est la plus belle réussite du lien social.

Les mutations structurelles et les différentes normes portées par l'État pèsent considérablement sur le fonctionnement et la compétitivité des entreprises. Les premières à en souffrir sont les petites et moyennes structures, du type TPE et PME, qui sont pourtant les plus grandes créatrices d'emploi en France.

C'est suite à ce constat que nous avons réfléchi à des mesures simples et impactantes pour dynamiser notre économie :

Les femmes représentent :



1

SOCIAL POUR UN EMPLOI DYNAMIQUE



- **EMPLOI** : Supprimer toutes les primes, subventions ou CICE et les remplacer par une baisse drastique et générale des charges.
- **PRUDHOMMES** : Plafonner les indemnités des prud'hommes (% des fonds propres).
- **INAPTITUDE** : Pour les inaptitudes qui ne résultent pas d'un accident du travail, supprimer la charge de licenciement pour inaptitude qui pèse sur les entreprises alors qu'il s'agit d'une décision subie par les entreprises.
- **COMPTE PÉNIBILITÉ** : Supprimer le compte pénibilité qui va favoriser le chômage des seniors. 10% des entreprises ciblées et 90% des TPE et PME impactées par le coût du suivi.
- **L'OFFRE et LA DEMANDE** : Identifier les emplois disponibles sur le territoire et former les demandeurs d'emploi sur l'offre uniquement. Bien valoriser le retour à l'emploi comme financièrement plus intéressant que le chômage.

2

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT



- **RETRAITE** :
 - > Harmoniser les régimes de retraites.
 - > Comptabiliser les années de travail des indépendants.
 - > Reconnaître les congés maternité et paternité dans le calcul de la retraite.
- **MALADIE** : Harmoniser les jours de carence pour les arrêts-maladie entre le secteur public et privé.

3

FORMATION



TOUS ENTREPRENEURS DE NOTRE VIE : Chaque jeune doit obtenir un n° de Siret en fin de 3^{ème}. La société se doit d'être reconnaissante de leur future implication dans l'économie.

4

L'APPRENTISSAGE : FORMATION D'EXCELLENCE



EMPLOYABILITÉ :

- > Chaque école doit afficher son taux d'employabilité en sortie.
- > Proposer un financement pour les écoles ayant un taux d'employabilité supérieur à 70%.

COÛT :

- > Le coût de l'apprentissage doit être identique qu'une entreprise relève des CCI ou des chambres des métiers.
- > Supprimer les charges liées aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation.
- > Augmenter le temps de formation en entreprise (80%) comme en Allemagne.
- > Laisser à l'entreprise avec le jeune le choix de l'école pour garantir l'employabilité.
- > Ne plus subventionner les filières qui n'embauchent pas.

5

DÉVELOPPEMENT ET PÉRENNISATION DES ENTREPRISES



INVESTIR : Ramener le taux d'imposition au niveau européen pour favoriser l'investissement et le maintien sur le territoire.

TRANSMETTRE : Fin de la loi HAMON avec suppression de articles 18 et 19 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 qui génère de l'insécurité et du risque dans la transmission par des fuites sur le marché.

FISCALITÉ : Réduire les impôts et taxes sur la vente d'outils de travail pour les TPE/PME.

DROIT AU REBOND : Dans le cadre d'une procédure collective, l'interdit bancaire et de gestion ne doit s'appliquer qu'au dirigeant dont la malversation pénale est reconnue, pour un droit à l'échec valorisé.

6

ÉTUDE OBLIGATOIRE D'IMPACT DES LOIS



- > Évaluer, via une étude systématique, l'impact des lois et décrets sur les plans financiers et humains.
- > Consultation obligatoire des CCI et CMA dans cette phase, seules instances de gouvernance économique par des chefs d'entreprises.
- > Mise en application ciblée avant application nationale (test sur un territoire défini, un segment de population qualifié,..). 1 loi créée, 2 lois supprimées.

7

MIXITÉ/PARITÉ



- > Toutes les instances doivent être mixtes, la présence des femmes doit être généralisée dans toutes les structures.
- > Œuvrer en faveur d'un accès égal des femmes et des hommes aux fonds publics d'investissement en amorçage et reprise d'entreprise et installer des indicateurs de mesure de parité avec publication annuelle.
- > Égalité salariale : Prendre exemple sur l'Islande qui oblige les entreprises de plus de 25 salariés à justifier les disparités salariales parmi leurs employés : un premier pas vers l'égalité salariale hommes/femmes.

« Ceux qui sont assez fous pour penser qu'ils peuvent changer le monde sont ceux qui le font. »

Steve Jobs